

Assurance vie : une solution pour s'assurer contre la perte en capital

RAPHAËLE KARAYAN | 17/04/2019 à 11h13
UNITÉS DE COMPTE (UC)



pxhere.com/mohamed hassan

La société de gestion d'actifs Quantam propose une couverture contre la perte en capital des assurances vie en unités de compte.

Si les détenteurs d'**assurance vie** n'investissent pas plus en **unités de compte**, c'est par peur du risque de perte en capital. La société de gestion d'actifs française **Quantam** leur propose une solution inédite, consistant à assurer... leur assurance vie.

Sa plateforme Quantam Pulsar permet de couvrir les contrats investis en unités de compte (fonds, actions...), en échange d'une prime d'assurance variable en fonction de la durée de couverture (deux ans maximum, renouvelable) et du niveau de franchise choisis. Chaque fonds est associé à un score de couvrabilité, qui tient compte notamment de sa volatilité et de ses performances par rapport à son

benchmark. En cas de baisse des marchés, une partie des pertes est ainsi compensée (en cash). Une sorte de mitan entre la garantie totale du fonds euros faiblement rémunérée, et la volatilité des UC à plus forte espérance de gain.

« *Nous avons fait en sorte de réunir le meilleur des deux mondes, explique **Maxime Dupont**, président et fondateur de Quantam. C'est particulièrement intéressant quand survient une grosse crise. »*

Seulement au Luxembourg...pour l'instant

Ce compromis existe déjà sous une autre forme, dans les produits structurés, mais Maxime Dupont nous explique qu'il s'agit ici d'une mécanique différente. « *C'est plutôt un produit dérivé, une couverture sur-mesure qui se superpose au portefeuille des assurés. »*

Ce statut de produit dérivé a un inconvénient : en France, la réglementation interdit de souscrire des produits dérivés dans les assurances vie. C'est pourquoi, pour le moment, le produit de Quantam n'est proposé en option que dans des **assurances vie luxembourgeoises**, plus permissives. « *Nous travaillons sur des solutions pour la France, précise Maxime Dupont. Nous avons des discussions avancées avec des assureurs qui ont une activité en France. »*

La grosse différence avec les produits structurés et autres fonds garantis, c'est que la protection de Quantam s'applique aux portefeuilles constitués librement par les investisseurs. Elle couvre une grande partie des fonds disponibles sur le marché (près de 2000), et l'essentiel du catalogue des assurances vie. D'où une plus grande flexibilité. La solution pourrait aussi s'appliquer sur des portefeuilles en gestion sous mandat.